

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010 DE L'OFFICE DE L'EAU RÉUNION**

Séance du Conseil d'administration du 23 février 2011

Rapport n° 1

## **SOMMAIRE**

<b>I. LA CONNAISSANCE DE L'EAU, DES MILIEUX ET DE LEURS USAGES .....</b>	<b>2</b>
<b>II. L'EXPERTISE, L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET L'EDUCATION.....</b>	<b>5</b>
<b>III. L'ACTION TERRITORIALE .....</b>	<b>8</b>
<b>IV. LES FONCTIONS SUPPORT .....</b>	<b>13</b>

En 2010, l'Office de l'eau Réunion engage un nouveau cycle de programmation de ses actions dans le Bassin Réunion, dès lors que le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de La Réunion pour la période 2010-2015 est arrêté en décembre 2009 et que le Comité de bassin avait délibéré sur les termes de la programmation pluriannuelle d'intervention de l'Office pour la même période.

Consécutivement, les actions à conduire par l'Établissement visent à gérer durablement la ressource en eau, lutter contre les pollutions, notamment en ce qui concerne la normalisation des stations d'épuration, préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques, et renforcer la gouvernance.

Principalement, il s'agit de continuer à développer la caractérisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour notamment contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2015, en vertu de la directive cadre européenne sur l'eau, participer à assurer un approvisionnement continu en eau de qualité conforme aux usages respectifs, aider aux équipements d'assainissement de l'eau, diffuser les connaissances, ajuster les ressources, en termes de financement et de méthodes, en adéquation avec la programmation des travaux et actions dans le domaine de l'eau du Bassin.

Ainsi, les modalités préparatoires pour compléter la mise en application des redevances d'usage de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont achevées.

Le taux d'engagement du programme d'aides financières pour cette première année (sur 6 années de programme) est de 28 %.

Enfin, avec le déménagement du siège de l'Office dans des nouveaux locaux dont le droit au bail court jusqu'en mars 2022, l'établissement public, son équipe, consolident la légitimité de leur rôle et améliorent la cohérence de leurs missions.

## **I. LA CONNAISSANCE DE L'EAU, DES MILIEUX ET DE LEURS USAGES**

### **I.1. Les réseaux d'observation**

L'Office assure la maîtrise d'ouvrage de plusieurs réseaux d'observation des milieux aquatiques continentaux. Qu'ils concernent les cours d'eau, les plans d'eau ou les nappes, les suivis répondent à des objectifs de connaissance, de bilan et d'information, dans le but de :

- connaître l'évolution quantitative et qualitative de la ressource,
- détecter d'éventuelles dégradations des milieux,
- contribuer à la mise en œuvre des réglementations européennes et nationales,
- évaluer l'impact sur le milieu naturel des rejets urbains et industriels, des ouvrages et des pollutions,
- apprécier à long terme l'impact des actions de protection et de restauration des milieux,
- informer l'ensemble des usagers sur la qualité de l'eau et son évolution.

En l'état actuel, les réseaux principaux identifiés au niveau de l'Office sont :

- **un réseau « hydrométrie »**, permettant l'analyse de l'hydrologie des cours d'eau et des étangs,
- **un réseau « piézométrie »**, pour le suivi quantitatif de la ressource en eau souterraine,
- **un réseau « marégraphe »**, pour le suivi des effets de la marée sur les nappes,
- **un réseau « physico chimie »** des eaux de surface et des eaux souterraines, qui permet le suivi de la physico chimie générale, des pesticides et des hydrocarbures,
- **un réseau « invertébrés »**, associé au suivi des invertébrés des cours d'eau,
- **un réseau « piscicole »**, correspondant au suivi des peuplements de poissons,
- **un réseau « diatomée »**, qui permet le suivi des algues microscopiques,
- **un réseau « salinité »**, pour le suivi de la salinité des eaux souterraines.

En 2010, un réseau « température » est développé sur les eaux superficielles pour caractériser les liens entre le régime thermique des cours d'eau et les compartiments biologiques, et suivre l'évolution des températures sur le long terme.

A cet effet, 10 stations réparties sur 8 rivières et 8 masses d'eau « DCE » sont équipées de capteurs enregistreurs étanches, autonomes et programmables.

**Nombre de stations de mesure par réseau et selon le type de masse d'eau**

	Hydrométrie	Piézométrie	Physico chimie	Invertébrés	Piscicole	Diatomée	Salinité	Température
<b>Cours d'eau</b>	51		39	43	29	55		10
<b>Etang</b>	3		3 (sur profil)	3				
<b>Eau souterraine</b>		62	34				29	
<b>Eau littorale</b>	4							
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>62</b>	<b>76</b>	<b>46</b>	<b>29</b>	<b>55</b>	<b>29</b>	<b>10</b>

Par ailleurs, l'optimisation des réseaux d'observation s'est matérialisée d'une part en renouvelant le parc des équipements de mesure, portables et postes fixes, et également par le recours à la mesure en continu afin de répondre au mieux aux enjeux de la Directive cadre européenne sur l'eau et à la connaissance patrimoniale du bassin.

4 stations hydrométriques (Rivière du Mât, Bras des Lianes, Bras Panon et le Grand Bras de la Rivière Saint Jean), 14 stations piézométriques et 2 marégraphes (ports de Saint Pierre et Sainte Rose) sont équipés en 2010.

L'observation des milieux aquatiques s'appuie sur 235 stations réparties sur 22 masses d'eau *rivières* (24 masses d'eau DCE), 3 masses d'eau *étangs* (Gol, Saint Paul et Grand Etang), 4 masses d'eau *littorale* (13 masses d'eau DCE) et 15 masses d'eau *souterraine* (16 masses d'eau DCE).

L'organisation des missions de terrain répond à un objectif de bilans à pas de temps régulier sur la base de mesures directes sur site et des prélèvements à des fins d'analyses en laboratoire bénéficiant d'un agrément ministériel et accrédité COFRAC (Comité français d'accréditation).

**En résumé,**

- 9 réseaux de surveillance des masses d'eau
- 235 stations de mesure
- 250 paramètres mesurés
- 100 000 informations bancarisées en 2010
  - 4 bulletins de situation hydrologique
  - synthèse annuelle

Au total, près de 250 paramètres sont régulièrement mesurés à une fréquence de 4, 6 ou 12 fois par an, auxquels s'ajoutent les mesures continues par les sondes installées sur site, ce qui représente près de 746 000 données brutes donnant **100 000 informations** enregistrées en banques de données sur l'année.

La mutualisation des moyens est recherchée. Toutefois, l'accomplissement du travail initié avec la Cellule de veille hydrologique de la Direction départementale de l'équipement est encore conditionné à la définition de protocole d'échanges des informations issues des réseaux respectifs.

Enfin, le travail de démarche qualité de la chaîne d'acquisition de la donnée jusqu'à sa diffusion est mené avec la mise à disposition d'outils de gestion et de valorisation des données (module cartographique, outils statistiques,...).

Pour mémoire, les données d'observation des eaux continentales sont notamment valorisées sur la base de quatre synthèses trimestrielles (bulletin de situation hydrologique) et d'une synthèse annuelle qui intègre également les données relatives à l'eau potable et l'assainissement.

## I.2. Les études

L'Office pilote des études dont les résultats concourent à la proposition de stratégies ou de programmes d'actions : études de compréhension du fonctionnement des milieux aquatiques, modélisations et études sur les usages de l'eau ou les technologies associées. A cet effet, on peut noter le partenariat initié ou poursuivi dans le cadre de programmes de recherche et développement sur les thématiques suivantes :

- La conception des outils de bio évaluation de la qualité écologique des rivières de l'île avec le CNRS, le CEMAGREF et ASCONIT (en cours),
- La définition d'un réseau de suivi des eaux d'émergence avec le BRGM (en cours),
- L'identification des modalités d'exploitation des ressources en eaux souterraines du domaine d'altitude de l'Est avec le BRGM (en cours),
- La recherche d'une méthodologie de mesure des débits de crue et des transports de matériaux par imagerie adapté aux systèmes alluviaux complexes de la Réunion (programme INTRACRUE) en partenariat avec l'Université de la Réunion et l'Université de Bretagne Occidentale (démarré),
- La datation isotopique d'échantillon d'eau en relation avec les Galeries Salazie du transfert des eaux avec l'Université de La Réunion et le laboratoire du *National Center de Nouvelle Zélande* (terminé).

On peut également retenir les études suivantes :

- Le suivi du développement du modèle mathématique d'évaluation des impacts des usages sur la ressource en eaux souterraines du cône alluvial de la Rivière des Galets (Département et Commune du Port),
- L'analyse des impacts potentiels de l'Irrigation du Littoral Ouest sur les ressources en eau des secteurs nord et est,
- La poursuite du contrat d'objectif avec le Conseil général pour le suivi de l'évolution des masses d'eau continentale sur la région ouest,
- Le lancement d'une caractérisation des impacts environnementaux, économiques et sociaux du rendement des réseaux d'adduction en eau potable.

### Objectifs

Disposer d'outils pour caractériser la ressource en eau et évaluer les impacts des aménagements

## I.3. L'observation des usages et de l'assainissement de l'eau

### Projet

Structurer un observatoire des usages et de l'assainissement de l'eau

Sur la base du réseau de connaissance des usages de l'eau et de l'assainissement initié en 2007, l'Office poursuit l'actualisation des documents d'orientation et de gestion dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement : les rapports annuels d'activité, la tarification en vigueur, les schémas directeurs d'eau potable et d'eaux usées, la programmation d'amélioration de performance des réseaux, le plan de zonage des assainissements collectif et individuel, les bilans d'auto surveillance et d'exploitation des stations d'épuration, les arrêtés préfectoraux d'autorisation de rejet.

La valorisation de cette collecte de données est envisagée sous la forme d'un observatoire, en cours de développement, qui constituera à terme une banque de données relatives aux usages de l'eau à la Réunion.

## II. L'EXPERTISE, L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET L'EDUCATION

### II.1. Le partage d'expertise

De par ses missions et ses compétences, l'Office participe aux groupes de travail et de réflexion qui contribuent à la connaissance des milieux aquatiques :

- la mise en œuvre du programme de surveillance des eaux sur le bassin dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DIREN),
- La participation au groupe d'évaluation environnementale du transfert des eaux d'Est en Ouest,
- Le comité technique Nitrates et phytosanitaires du Groupe régional sur les produits phytosanitaires,
- Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires (CODERST),
- Le groupe d'étude sur le puits de la Ravine à Marquet,
- Le comité technique et de pilotage du projet d'aménagement de la zone arrière portuaire du Port Est,
- Le Comité Sécheresse,
- Le comité consultatif de la réserve nationale marine de La Réunion et la réserve naturelle de l'étang de Saint Paul,
- Le groupe de travail sur la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration du GRAND PRADO,
- Le groupe de travail relatif à la réalisation d'un guide de gestion des eaux pluviales à la Réunion,
- Les groupes thématiques pour l'élaboration du SAGE Est,
- Le groupe de travail pour l'élaboration du guide des bonnes pratiques agricoles,
- Le groupe de travail pour la définition des mesures sur les captages Grenelle,
- La délimitation des zones humides à la Réunion et le classement des cours d'eau.

**Contributions de l'Office aux analyses**

- Schémas directeurs d'aménagement
- Services publics d'eau et d'assainissement
- Etudes et suivi de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Grands projets
- Préservation de la ressource en eau

L'Office a participé à plusieurs instances de réflexion, à savoir :

- en assainissement collectif et non collectif :
  - la réflexion sur la gestion des boues d'épuration à l'échelle de l'île, conclue par un séminaire en octobre 2010
- sur l'alimentation en eau potable :
  - le suivi de l'étude PROSPECTIV'EAU (BRGM), relative à l'évaluation économique des stratégies pour l'atteinte de l'équilibre ressources - besoins en eau à la Réunion,
- en matière d'irrigation agricole :
  - l'actualisation de l'étude MEREN (mobilisation des ressources en eau des régions Est et Nord),
  - la sécurisation et l'extension des périmètres irrigués du sud de l'île (Conseil général),

L'Office a également participé à la révision des plans des déchets (Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés, Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux, Plan Régional d'Elimination des Déchets Autres que Ménagers et Assimilés).

## II.2. L'assistance technique aux collectivités

L'année 2010 est marquée par la montée en charge de l'assistance technique aux collectivités conformément aux prescriptions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, avec la demande de 2 communes (Bras Panon et Saint Leu) qui se rajoutent aux conventions existantes.

Dans les départements d'outre-mer, les offices de l'eau proposent une mission d'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et l'entretien des milieux aquatiques.

Au cours de l'année, l'intervention de l'Office a porté sur :

- la réalisation des diagnostics (fonctionnement de station d'épuration, mise en œuvre de l'auto surveillance, état des ouvrages de production d'eau potable),
- la définition de la démarche projet (procédure de régularisation des captages d'eau, dimensionnement de service public d'assainissement non collectif),
- l'appui à la rédaction des documents (cahier des charges, projet de délibération),
- la concertation avec les acteurs référents (Police de l'eau, Agence régionale de santé de l'Océan indien, Parc national de la Réunion).

Communes	Prestations	Productions
<b>Les Avirons</b>	AEP 1 : aide à la protection des 14 ouvrages pour la production de l'eau potable	Appui à l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises
<b>Bras Panon</b>	ASS 1 : Expertise de la station d'épuration communale ASS 2 : Auto surveillance AEP 1 : Aide à la protection pour la production d'eau potable	2 audits et 1 bilan 24h Diagnostic de l'auto surveillance Diagnostic des captages d'eau potable et élaboration d'une démarche de régularisation.
<b>Entre-Deux</b>	ASS1 : expertise de la station d'épuration communale	2 audits et 1 bilan 24 heures
<b>La Plaine des Palmistes</b>	ASS 6 : assistance à l'élaboration du rapport annule du service public d'assainissement ASS7 : aide à la définition d'un plan de formation AEP 1 : aide à la protection des ouvrages pour la production de l'eau potable AEP 2 : Assistance pour la mise en place d'un plan de gestion de la ressource	Appui à l'élaboration des dossiers de consultation des entreprises pour la régularisation des captages AEP
<b>Saint Leu</b>	ASS 1 : Expertise de la station d'épuration communale, ASS 2 : Auto surveillance, ASS 5 : Assistance pour la création et la mise en œuvre des services d'assainissement non collectif, AEP 1 : Aide à la protection pour la production d'eau potable, MIA 1 : Aide à la protection des milieux aquatiques.	2 audits et 1 bilan 24h Diagnostic de l'autosurveillance Elaboration de la démarche de régularisation des captages d'eau potable de la commune.
<b>Salazie</b>	ASS 4 : appui à la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement ASS 5 : assistance à la création et la mise en œuvre du Service public d'assainissement non collectif AEP 1 : aide à la protection des 12 ouvrages pour la production de l'eau potable	Diagnostic des ouvrages Proposition de la démarche d'élaboration du schéma directeur d'assainissement

### II.3. La diffusion de la connaissance

Pour accompagner la mise en place des nouvelles redevances prévues en 2011, un dépliant présentant l'ensemble des redevances a été réalisé en interne et est disponible sur le site [www.eaureunion.fr](http://www.eaureunion.fr). Les abonnés des services d'eau potable et d'assainissement ont été informés par l'intermédiaire de leur facture de la mise en place des nouvelles redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Un dépliant réalisé en interne, a été envoyé à l'ensemble des redevables potentiels à la redevance pour pollution par les activités d'élevage et des rencontres ont été organisées avec les principaux industriels concernés par les futures redevances pour pollution de l'eau d'origine non domestique et modernisation des réseaux de collecte.



Les Rencontres de l'eau organisées le 1<sup>er</sup> avril 2010 sur le thème de la qualité de l'eau (thème de la Journée mondiale de l'eau) ont réuni en séminaire 160 acteurs locaux de l'eau (collectivités locales, bureaux d'études, associations, chambres consulaires, services de l'Etat, aménageurs, ...) et se sont inscrites dans le cadre de la Semaine du développement durable et de l'Année internationale de la biodiversité.



Les Trophées de l'eau 2010 ont été remis à cette occasion aux lauréats arrivés ex aequo : SIDR et Sapef Paysage pour des actions d'économie d'eau.



Lors de la Fête de la science, le stand de l'établissement a connu une affluence record avec l'accueil d'environ 1 500 personnes (dont 25 classes d'écoles primaires, collèges et lycées) entre le 17 et le 20 novembre 2010.



L'Office de l'eau est également intervenu sous forme de :

- conférence et tenue d'un stand au Forum des métiers de l'eau organisé par le Lycée d'enseignement général et technologique agricole de Saint-Paul le 22 avril 2010
- tenue de stands lors des villages organisés par le Conseil général et par la Commune de Saint-Leu le 3 avril 2010 dans le cadre de la Semaine du développement durable

D'année en année, les demandes d'interventions ou de supports pédagogiques sont en constante progression. L'établissement a reçu en 2010 une soixantaine de demandes provenant d'associations, d'établissements scolaires et d'enseignement supérieur, de collectivités locales... Une dizaine d'interventions pédagogiques ont été effectuées ; Les supports pédagogiques (dépliants, affiches) ont été largement diffusés.

Parallèlement, l'Office de l'eau continue à mettre en place des outils pédagogiques. Il a développé le *quiz eau* sur son site internet. Il s'agit d'un jeu comportant trois niveaux : « *bichique* » (pour les 8-12 ans), « *camaron* » (pour les 12-16 ans) et « *tilapia* » (pour les 16 ans et plus) où chacun est amené à tester ses connaissances sur l'eau. Le *Péripludo*, jeu de société créé en 2007, a été remanié afin de le rendre plus attractif. Il s'agit ici également de tester ses connaissances en répondant à des questions sur le cycle et les usages de l'eau.

Les relations presse font suite aux sollicitations des médias (télévision, radio, presse). Elles ont porté principalement sur l'état des ressources en eau à La Réunion, sur le cycle de l'eau et sur la sensibilisation aux gestes éco citoyens.

Les rapports d'études archivés produits par l'Office ont été numérisés au format *PDF* ; Ils sont maintenant accessibles par le biais du portail national documentaire sur l'eau ([www.documentation.eaufrance.fr](http://www.documentation.eaufrance.fr)). Une campagne de recensement est lancée en 2011 pour référencer également les documents produits par les autres acteurs dans le domaine de l'eau.

Les données issues des stations de mesure en continu (hydrométrie, piézométrie, température, conductivité, etc.) sont maintenant directement intégrées dans la banque de données de l'Office et téléchargeables en ligne ([www.banquededonnees.eaureunion.fr](http://www.banquededonnees.eaureunion.fr)). Il en est de même des courbes de tarage et des chroniques de hauteur d'eau dans la banque nationale HYDRO (auparavant seuls les débits moyens journaliers étaient bancarisés). Une action est également prévue pour numériser et bancariser les archives des hauteurs d'eau mesurées à l'Office.

La banque de données de l'Office a également été adaptée pour pouvoir stocker les données du réseau piscicole.

Une convention a été signée avec l'Agence régionale de santé Océan Indien pour intégrer dans la banque de données de l'Office les analyses réalisées par l'ARS OI sur la ressource en eau des captages d'adduction en eau potable. Ces données seront prochainement disponibles en ligne sur [www.banquededonnees.eaureunion.fr](http://www.banquededonnees.eaureunion.fr)

### III. L'ACTION TERRITORIALE

#### III.1. Le bilan du programme d'aides financières 2006-2009

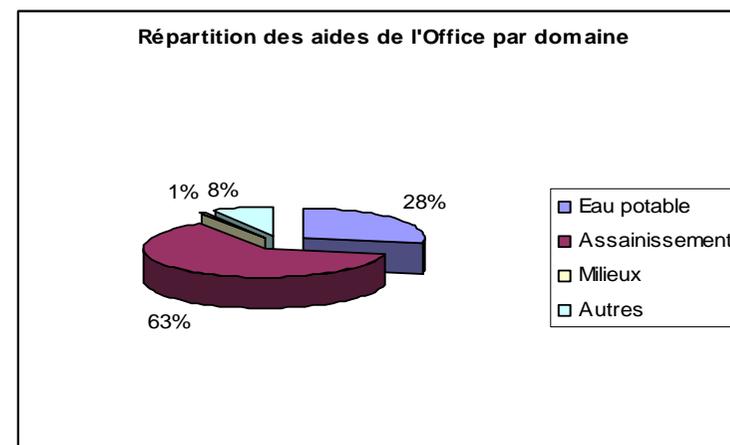
Le montant total des interventions financières a atteint 21,6 M€ pour la période 2006-2009.

Les actions relatives aux services publics de l'eau potable et de l'assainissement captent la quasi-totalité des crédits (91%, soit 19,7M€).

La part consacrée à l'assainissement a été de 63% (13.6 M€), traduisant la priorité accordée à cette problématique.

115 projets ont été financés :

- Collectivités locales.....	19 678 110 €
- Associations.....	600 779 €
- Établissements publics.....	1 206 879 €
- Entreprises.....	66 588 €
- Agriculteurs.....	38 634 €

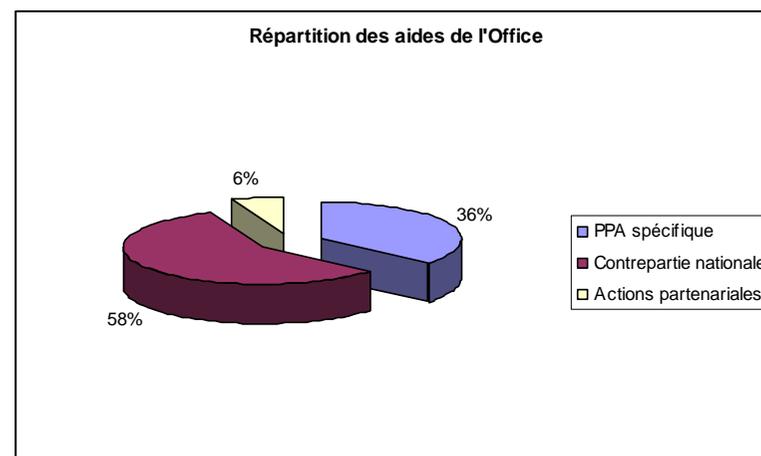


### Typologie des projets aidés sur la période 2006-2009

Opérateur	Type	Montant moyen de l'aide par projet
Collectivités locales	61 projet : Renouvellement de réseaux d'eau potable et d'assainissement Construction de stations d'épuration	323 000 €
Associations	20 projets : Animation et sensibilisation à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques	9 000 €
Établissements publics	11 projets : Etudes sur l'eau et les milieux aquatiques	32 000 €
Entreprises	5 projets : Études sur le traitement de leurs eaux usées	13 000 €
Agriculteurs	18 projets : Renouvellement de goutteurs pour l'irrigation	2 000 €

L'Office de l'eau est intervenu selon trois formulations :

- aides spécifiques (7,7 M€).
- en tant que contrepartie nationale des mesures eau et assainissement des Programmes opérationnels européens 2007-2013 (12,6 M€).
- actions partenariales (1,3 M€).



### III.2. Le programme d'aides financières 2010-2015

Validé en décembre 2009 par le conseil d'administration, le programme pluriannuel d'aides (PPA) 2010-2015 destine 75% du Programme pluriannuel d'intervention, soit 47,49 millions d'euros, au subventionnement des projets conformes aux objectifs du Bassin :

Objectifs	PPA 2010-2015	
Gérer durablement la ressource en eau	13,46 millions d'euros	28,34%
Lutter contre les pollutions	7,79 millions d'euros	16,40%
Stations d'épuration prioritaires	25,00 millions d'euros	52,64%
Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques	0,90 millions d'euros	1,90%
Renforcer la gouvernance	0,34 millions d'euros	0,72%
<b>Total</b>	<b>47,49 millions d'euros</b>	<b>100,00%</b>

Les cadres d'intervention des mesures sont dans le prolongement de ceux du PPA 2007-2009, notamment en ce qui concerne la participation de l'Office au Programme opérationnel européen 2007-2013 en tant que contrepartie nationale, s'agissant des mesures 3-13 (réseaux d'assainissement des eaux usées, outils de gestion de l'eau), 3-14 (traitement des eaux usées, sécurisation de l'approvisionnement en eau potable) et 3-22 (retour au bon état des milieux aquatiques) du FEDER.

### Programme Pluriannuel d'Aides 2010-2015

OBJECTIF	MESURE
<b>Gérer durablement la ressource en eau</b>	Augmenter les performances des réseaux d'alimentation en eau potable
	Réaliser des économies d'eau dans des secteurs clés
	Sécuriser l'approvisionnement en eau potable : Outils de vigilance des services AEP
	Mesure 3-14/2 du Feder : Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable (stations de potabilisation, interconnexions de réseaux AEP, forages AEP)
	Mesure 3-13/2 du Feder : Outils de gestion de l'eau (études et définitions des schémas directeurs AEP, études pour la mise en place de périmètres de protection de captage, diagnostic des réseaux eau potable)
	Soutenir les démarches pilotes vertueuses dans le domaine de l'eau
	Sensibiliser le public aux questions liées à l'eau
<b>Lutter contre les pollutions</b>	Mesure 3-14/1 du Feder : Traitement des eaux usées (step, boues)
	Mesure 3-13/1 du Feder : Réseaux d'assainissement des eaux usées
	Mesure 3-13/2 du Feder : Outils de gestion de l'eau (études et définitions de schémas directeurs et de zonage des eaux usées, diagnostic des réseaux eaux usées)
	Soutenir la création du Spanc
	Améliorer l'assainissement industriel
	Améliorer l'assainissement agricole
	Prévention et lutte contre les pollutions agricoles en lien avec l'eau
	Soutenir les études visant à la valorisation agronomique des déchets
	Soutenir les démarches pilotes vertueuses dans le domaine de l'eau
	Sensibiliser le public aux questions liées à l'eau
<b>Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques</b>	Soutenir les démarches pilotes vertueuses dans le domaine de l'eau
	Améliorer la connaissance des milieux aquatiques et leurs usages
	Sensibiliser le public aux questions liées à l'eau
	Mesure 3-22 du Feder : Favoriser le retour au bon état des milieux marins et récifaux, des milieux aquatiques continentaux et des eaux souterraines
	Soutenir la gestion et la protection de milieux aquatiques de qualité (dont les étangs)
<b>Renforcer la gouvernance</b>	Soutenir l'animation des politiques locales de l'eau
	Sensibiliser le public aux questions liées à l'eau

En 2010, l'établissement a reçu une trentaine de demandes de subvention. 31 projets ont été agréés par l'Office de l'eau Réunion au titre du programme d'aides spécifiques, pour un montant total de 5 770 554 euros.

**Aides attribuées au titre du programme d'aides spécifiques de l'Office de l'eau Réunion en 2010**

Attributaire	Projet	Montant global du projet	Dépenses éligibles	Taux de subvention	Montant de subvention	Taux de subvention / montant global
Commune de l'Etang Salé	Renouvellement de canalisations AEP	998 662,50 €	611 329,45 €	50%	305 664,73 €	30,61%
SODEGIS	Renouvellement de canalisations AEP – Butte citronnelle, pied des roches, ravine sheunon	642 895,00 €	378 481,88 €	50%	189 240,94 €	29,44%
CASUD	Renouvellement de canalisations AEP – programme 2006 de la Commune du Tampon	5 203 816,70 €	2 985 775,93 €	50%	1 492 887,97 €	28,69%
Jean-Paul ALLAMELOU	Renouvellement de goutteurs	4 030,00 €	4 030,00 €	50%	2 015,00 €	50,00%
SIDR*	Equipements hydro-économiques – réhabilitation Camélias 32	7 236,32 €	7 236,32 €	50%	3 618,16 €	50,00%
Commune de Saint-Benoît	Renouvellement de canalisations AEP – secteur Leconardel	732 677,00 €	533 598,85 €	55%	293 479,37 €	40,06%
Commune de Saint-Benoît	Renouvellement de canalisations AEP – secteur Cratère	351 990,00 €	235 591,84 €	55%	129 575,51 €	36,81%
AAPPMASA	Sensibilisation sur la protection des rivières – concours de pêche du 13/12/2009	1 092,00 €	1 092,00 €	38%	415,00 €	38,00%
Rose-May DIDIER	Renouvellement de goutteurs	1 800,00 €	1 800,00 €	50%	900,00 €	50,00%
BRGM	Etude « Pollutions diffuses et transferts des produits phytosanitaires du sol vers les ressources en eaux souterraines »	211 981,57 €	150 375,74 €	40%	63 594,47€	30,00%

**Aides attribuées au titre du programme d'aides spécifiques de l'Office de l'eau Réunion en 2010**

Chambre d'Agriculture de La Réunion	Collecte des emballages vides de produits phytosanitaires et faisabilité d'une pérennisation - 2010	51 458,00 €	15 055,00 €	25%	3 763,75€	7,31%
Commune de Saint-Paul	Sécurisation des ouvrages AEP : télégestion	99 670,03€	99 670,03 €	50%	49 835,02 €	50,00%
Commune de Sainte-Rose	Réhabilitation de l'alimentation en eau potable de Bois Blanc et Piton Sainte-Rose	2 098 870,00 €	1 941 520,32 €	50%	970 760,16 €	46,25%
Commune de Saint-Benoît	Renouvellement d'un tronçon AEP – Bras canot	83 223,50 €	57 899,23 €	55%	31 844,58 €	38,26%
Commune de Saint-Denis	Renouvellement du réseau AEP - programme 2010	2 391 510,00 €	1 693 756,91 €	45%	762 190,61 €	31,87%
Commune de la Plaine des Palmistes	Renforcement du réseau AEP pour le raccordement du forage Bras Piton	94 808,50 €	62 979,00 €	55%	34 638,45 €	36,54%
Commune de la Plaine des Palmistes	Sectorisation et régulation du réseau AEP	431 610,90 €	431 610,90 €	50%	200 000,00 € (plafonnés)	46,34%
CINOR	Soutien à la création du SPANC – étude de recensement des installations	50 000,00 €	50 000,00 €	30%	15 000,00 €	30,00%
ARDA	Etude des traits de vie liés à la croissance et à la reproduction chez S. Lagocephalus et construction d'un 1 <sup>er</sup> modèle local de fonctionnement de cette population	415 800,00 €	203 600,00 €	50%	100 000,00 € (plafonnés)	24,05%
BRGM	Amélioration de la connaissance hydrogéologique de l'aquifère côtier du Gol	182 601,38 €	120 829,87 €	40,14%	48 500,00 €	26,56%

### Aides attribuées au titre du programme d'aides spécifiques de l'Office de l'eau Réunion en 2010

Fédération départementale de pêche de La Réunion	Mise en œuvre du PDPG en 2010 – recueil et bancarisation des données, actions de prévention et surveillance	48 540,00 €	48 540,00 €	50%	24 270,00 €	50,00%
Fédération départementale de pêche de La Réunion	Mise en œuvre du PDPG en 2010 – actions de sensibilisation	5 149,00 €	5 149,00 €	50,01%	2 575,00 €	50,01%
Commune de Saint-Denis	Formation « connaître l'eau potable et l'assainissement »	9 215,00 €	6 789,03 €	30%	2 036,71 €	22,10%
Commune de l'Etang Salé	Renouvellement du réseau AEP – Rte des canots	1 532 381,00 €	987 143,66 €	50%	493 571,83 €	32,21%
Commune de Saint-Louis	Renouvellement du réseau AEP – secteur Tapage	1 093 264,00 €	449 821,92 €	50%	224 910,96 €	20,57%
CIVIS	Système de récupération d'eau de pluie à la fourrière-refuge	17 595,30 €	17 595,30 €	50%	8 797,65 €	50,00%
La Créole	Pose d'équipements de télégestion	370 000,00 €	370 000,00 €	50%	185 000,00 €	50,00%
CINOR	Etude « Réutilisation des eaux épurées de la STEP du Grand Prado »	237 842,00 €	237 842,00 €	21,02%	50 000,00€ (plafonnés)	21,02%
Sica d'abattage	Station de floculation des eaux usées	46 582,55€	46 582,55€	30%	13 974,76 €	30,00%
Université de La Réunion	Suivi et contrôle de l'interface eau douce / eau marine dans les aquifères volcaniques insulaires	273 312,00 €	81 432 €	50%	40 716,00 €	14,90%
Conservatoire du littoral	Amélioration de la connaissance de la zone humide du Gol	53 554,00 €	53 554 €	50%	26 777,00 €	50,00%
<b>Total</b>		<b>17 743 168,25 €</b>	<b>11 890 682,70 €</b>	<b>46%</b>	<b>5 770 553,63 €</b>	<b>35,39%</b>

\* En outre, une convention de partenariat a été signée avec la SIDR comprenant un volet « aides financières » qui s'inscrit dans le cadre de l'application des règles d'attribution des aides relatives aux économies d'eau et un volet « communication » ; Le même type de partenariat a été proposé à l'ensemble des bailleurs sociaux de La Réunion.

Le volume financier des aides attribuées dans le cadre du programme d'aides spécifiques de l'Office passe de 4,2 millions d'euros en 2009 à 5,77 millions d'euros en 2010.

A ces subventions attribuées dans le cadre du programme d'aides spécifiques de l'Office de l'eau, viennent s'ajouter les 9 aides financières accordées en tant que contrepartie nationale des Programmes opérationnels européens 2007-2013 pour les mesures 3-13, 3-14 ou 3-22. Globalement, ces subventions s'élèvent à 7 414 706 euros.

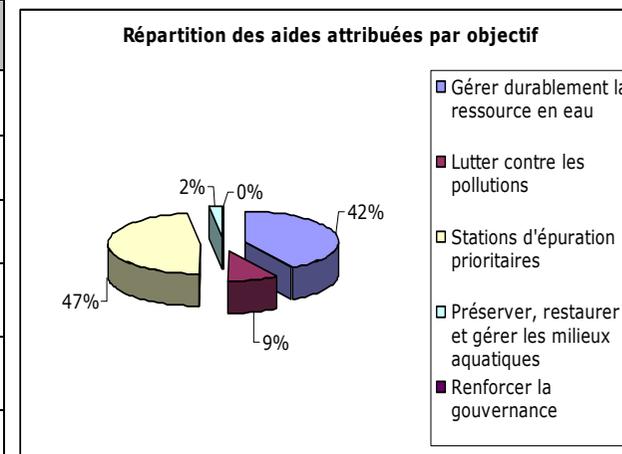
### Aides attribuées en tant que contrepartie nationale des programmes opérationnels européens 2007-2013

Attributaire	Projet	Mesure POE	Dépenses éligibles	Montant de subvention
Commune de l'Etang Salé	Modernisation et extension de la step	3-14/1	11 213 212,50 €	352 016 €
CINOR	Réalisation de la step du Grand Prado	3-14/1	58 103 432,63 €	5 882 755,18 €
La Créole	Etudes relatives au réseau de transfert et à la conduite de rejet à la côte du complexe de dépollution des eaux de Cambaie	3-13/1	424 755,01 €	101 941,20 €
Commune de Sainte-Rose	Réalisation des extensions du réseau de collecte d'assainissement des eaux usées	3-13/1	8 009 499,03 €	961 139,89 €
La Créole	Extension des réseaux EU - chemin de l'Eperon - Saint-Gilles les Hauts	3-13/1	174 100,00 €	41 784,00 €
Commune de Cilaos	Etudes pour l'établissement des autorisations de prélèvement et des périmètres de protection de captages d'eau	3-13/2	184 331,80 €	44 239,63 €
Commune de l'Etang Salé	Schéma directeur AEP	3-13/2	45 284,00 €	10 081,28 €
Commune de l'Etang Salé	Schéma directeur EU	3-13/2	52 840,00 €	11 624,80 €
Commune des Avirons	Schéma directeur EU	3-13/2	41 474,65 €	9 124,42 €
<b>Total</b>			<b>78 248 929,62 €</b>	<b>7 414 706,40 €</b>

Le volume financier des subventions attribuées par l'Office de l'eau Réunion en tant que contrepartie nationale des Programmes opérationnels européens en 2010 connaît une baisse significative par rapport à 2009. Ce fléchissement de 9,06 millions d'euros à 7,41 millions d'euros s'explique par l'épuisement de la maquette financière des mesures eau et assainissement et l'attente des résultats de la révision à mi-parcours des Programmes opérationnels européens.

#### Répartition des subventions attribuées en 2010 selon les domaines d'intervention

Objectif	Enveloppes prévisionnelles du PPA 2010-2015	Montant total des subventions attribuées en 2010	Taux de programmation au 31/12/2010
Gérer durablement la ressource en eau	13 460 000,00 €	5 483 252,00 €	40,74%
Lutter contre les pollutions	7 790 000,00 €	1 158 353,00 €	14,87%
Stations d'épuration prioritaires	25 000 000,00 €	6 234 771,00 €	24,94%
Préserver, restaurer et gérer les milieux aquatiques	900 000,00 €	306 847,00 €	34,09%
Renforcer la gouvernance	342 793,00 €	2 037,00 €	0,59%
<b>TOTAL</b>	<b>47 492 793,00 €</b>	<b>13 185 260,00 €</b>	<b>27,76%</b>



#### Répartition des subventions attribuées en 2010 par type d'opérateurs →

- Collectivités locales.....	12 854 140.89 €
- Associations.....	127 260.00 €
- Établissements publics.....	186 969.38 €
- Entreprises.....	13 974.76 €
- Agriculteurs.....	2 915.00 €

Au total, les volumes financiers engagés par l'Office de l'eau en 2010 (13,19 millions d'euros) restent dans la dynamique de la fin du programme précédent (13,27 millions d'euros en 2009).

## IV. LES FONCTIONS SUPPORT

### IV.1. Les ressources humaines

Les effectifs de l'Office de l'eau Réunion sont restés stables soit **23 agents** occupant chacun un emploi permanent aux tableaux des effectifs à temps plein ; A ces 23 ETP (équivalent temps plein) ouverts ont correspondu 22.43 ETPT (équivalent temps plein travaillé).

Un ETP est à temps partiel (80%) depuis le 1<sup>er</sup> septembre (1 ETP = 11.2 mois travaillé)

Courant 2010, deux emplois permanents ont été déclarés vacants (fin de contrat) et pourvus par voie statutaire : recrutement sur liste d'aptitude et réintégration après mise en disponibilité.

3 mois d'emplois occasionnels ont été mis en œuvre afin d'achever de renforcer le service production de données sur l'eau (où 2 postes étaient vacants).

2 agents non titulaires ont été admis à un concours de la Fonction publique territoriale et « stagiaires » dans leur grade.

1 fin de contrat a été remplacée par le recrutement d'un lauréat de la Fonction publique territoriale.

### **Éléments de bilan social des emplois permanents au 31 décembre 2010**

	31/12/2009 (pour mémoire)	31/12/2010
STATUT	18 statutaires – 3 contractuels de droit public	22 statutaires – 1 contractuel de droit public
REPARTITION PAR SEXE	17 hommes – 6 femmes	17 hommes – 6 femmes
MOYENNE D'AGE	37.4 ans	38.74
REPARTITION EN CATEGORIE HIERARCHIQUE	10 A, 5 B, 8 C	10 A, 5 B, 8 C

L'Office de l'eau contribue également à la formation de jeunes diplômés dans les domaines de l'eau. Ainsi, en 2010, 6 étudiants ont intégré les équipes techniques pour des périodes de 3 semaines à 8 semaines selon leur cursus de Brevet de Technicien Supérieur, Diplôme Universitaire de Technologie, Master ou Ingénieur.

## **IV.2. Les ressources financières**

### **IV.2.1. Le budget 2010**

La prévision budgétaire 2010 était arrêtée comme suit.

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Rappel 2009</b>	<b>2010</b>	<b>Rappel 2009</b>	<b>2010</b>
25 588 342.48 € dont un résultat excédentaire reporté de 17 082 440.48 €	18 281 960.07 € dont un résultat excédentaire reporté de 9 912 240.55 €	25 588 342.48 € dont un résultat excédentaire reporté de 17 082 440.48 €	29 045 107.10 € dont un résultat excédentaire reporté de 4 891 755.07 €

La réalisation comptable du budget par chapitre se présente comme suit (chiffres communiqués sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2010).

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Pour mémoire 2009	2010	DEPENSES	Pour mémoire 2009	2010
011 : charges générales	810 525.54 €	985 866.22 €	2041 : Subvention d'investissement aux tiers publics	1 198 696.26 €	5 649 615.01 €
012 : frais de personnel	1 150 519.75 €	1 127 057.84 €	20414 Subv inv Cnes EPCI		5 487 592.94 €
65 : charges d'activité	89 040.12 €	107 407.95 €	20418 Subv inv. autres MO publics		162 022.07 €
65734 Subv Cnes et EPCI		- €	2042 : Subvention d'investissement aux tiers privés	14 724.04 €	8 756.50 €
65738 Subv org publ divers		12 718.89 €	205 : immobilisations incorporelles	25 365.81 €	15 722.74 €
6574 Subv PM DT Pvé		- €	21 Achat de biens matériels	52 969.46 €	220 379.07 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 000.00 €	23 Immobilisation en cours (travaux)	15 221.58 €	260 251.77 €
68 Dotation aux provisions		1 324 034.46 €	27 Autres immos financières		8 750.00 €
042 : Opérations d'ordre	343 122.47 €	579 134.97 €	040 : Dotations aux amortissements	69 000.00 €	14 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 393 207.88 €</b>	<b>4 138 220.33 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 375 977.15 €</b>	<b>6 177 475.09 €</b>
RECETTES	Pour mémoire 2009	2010	RECETTES	Pour mémoire 2009	2010
70 : Produits des services	99.04 €	1 792.22 €	1068 : Dotation capitalisée	2 257 085.82 €	12 742 502.03 €
73 : Impôts et taxes*	7 630 974.19 €	7 881 109.82 €	040 : Opérations d'ordre	343 122.47 €	579 134.97 €
737811 Redevance prelev		7 498 075.46 €			
- dont rattachement 2010		7 400 000.00 €			
7378122 Redevance pollution diffuse		374 442.36 €			
- dont rattachement 2010		250 000.00 €			
737816 Redevance PMA		8 592.00 €			
- dont rattachement 2010		7 500.00 €			
74: Dotations et participations	227 490.44 €	463 714.63 €			
75 : Autres produits d'activité	15 327.18 €	16 573.03 €			
042 : Opérations d'ordre	69 000.00 €	14 000.00 €			
76 : Produits financiers	12 191.81 €	1 729.73 €			
77: Produits exceptionnels	4 620.00 €	4 650.00 €			
013 : Atténuations de charges	3 296.70 €	3 033.74 €			
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 962 999.36 €</b>	<b>8 386 603.17 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 600 208.29 €</b>	<b>13 321 637.00 €</b>

L'exercice budgétaire et comptable se solde par les constats suivants :

- dépenses engagées non mandatées en section d'investissement à reporter au Budget Supplémentaire 2011 : 13 573 539,36 €
- dépenses engagées non mandatées en section de fonctionnement à inscrire au Budget Supplémentaire 2011 (uniquement PPA 06-09 : 222 768.84 €)
- soit un total de 13 796 630.82 € de dépenses engagées, les subventions à verser dans le cadre des programmes d'aides 2006 et 2007-2009 représentant plus de 97%
- Affectation Autorisation de Programme/Autorisation d'Engagement du Programme pluriannuel d'aides 2010-2015 :

Libellé	AP 2010/01 PPA 2010/2015 HORS STEP PRIORITAIRE	AP 2010/02 STEP PRIORITAIRE	AE/2010/03 PPA 2010-2015 (subvention de fonctionnement)
AP OUVERTE EN €	18 900 000.00	25 000 000.00	3 592 793.31
Affectation 2010	6 641 605.00	6 234 771.00	308 884.00
AP DISPONIBLE	12 258 395.00	18 765 229.00	3 283 909.31
CP OUVERT	7 373 000.00	2 900 000.00	1 042 793.31
CP UTILISE	323 263.83	1 176 551.04	12 718.89
CP LIBERE (BS)	7 049 737.00	1 723 449.00	1 030 075.00

- Avoir au compte au Trésor au 31/12/2010 : 18 906 708.93 € (dont 2 070 374.70 € d'acomptes redevance prélèvement 2010) ; A noter, conformément aux prévisions financières, le fléchissement du solde de trésorerie (supérieur à 20 millions d'euros fin 2009). Pour la première fois, l'office de l'eau a dépensé davantage qu'il n'a eu d'entrée de trésorerie. Ceci est dû aux importants engagements pris et non encore soldés sur le programme précédent. Cette tendance au fléchissement de l'avoir en trésorerie devrait se poursuivre en 2011.
- Une provision de 1 324 034,46 € correspondant à 2 titres de recette émis et non recouverts (report jusqu'en 2012), en vertu de la délibération 2009/92 du Conseil d'Administration du 16/12/2009 concernant le recouvrement de la redevance sur le prélèvement de la ressource en eau 2008 de la SAPHIR
  - Bordereau n° 13 titre n° 16 d'un montant de 993.486.76 € correspondant à la redevance due au titre de l'année 2008 pour les usages *AEP et autres activités économiques*
  - Bordereau n° 27 titre n° 43 d'un montant de 49.507,58 correspondant à la redevance due au titre de la redevance *usage irrigation*

#### IV.2.2. Les redevances d'usage de l'eau

a) La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est due par toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau. Déclaré en 2010, le volume total d'eau prélevé en 2009 est en diminution par rapport à l'année précédente 2008 (diminution de 1,13%).

Evolution des volumes prélevés entre 2007 et 2009

USAGE	Eau potable	Irrigation	Autres activités économiques	Prélèvements spécifiques	TOTAL
<b>Volume 2007</b>	144 953 371 m3	72 664 661 m3	10 961 151 m3	2 104 485 m3	230 683 668 m3
<b>Volumes prélevés 2008</b>	143 892 482 m3	59 833 436 m3	11 137 141 m3	4 191 479 m3	219 054 538 m3
<b>Volumes prélevés 2009</b>	144 029 883 m3	55 595 161 m3	11 682 503 m3	5 271 391 m3	216 578 938 m3
<b>Variation 2009/2008</b>	0,10%	-7,08%	4,90%	25,76%	-1,13%
<b>Variation 2009/2007</b>	-0,64%	-23,49%	6,58%	150,48%	-6,11%

Pour 2009 :

- Le volume destiné à l'alimentation en eau potable connaît une légère augmentation (0.10%).
- Le volume prélevé pour les usages économiques connaît une augmentation de 4,90% liée essentiellement à la déclaration des nouveaux redevables.
- Le volume prélevé pour les prélèvements spécifiques connaît une progression significative (+25,76). Il s'agit des prélèvements servant à la production d'énergie renouvelable, à la réalimentation du milieu naturel ainsi que des prélèvements dont les volumes sont inférieurs au seuil de recouvrement de la redevance (10 000 mètres cube d'eau prélevée par an).

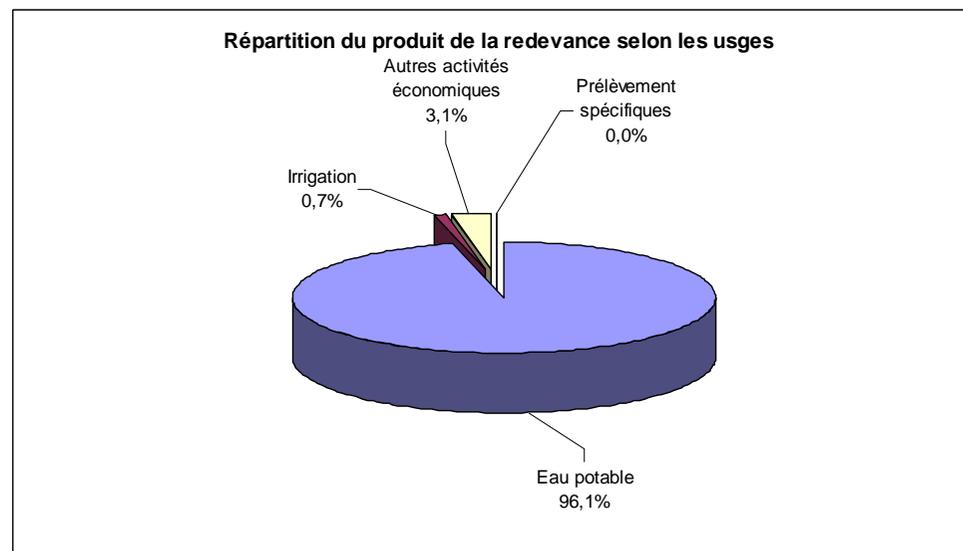
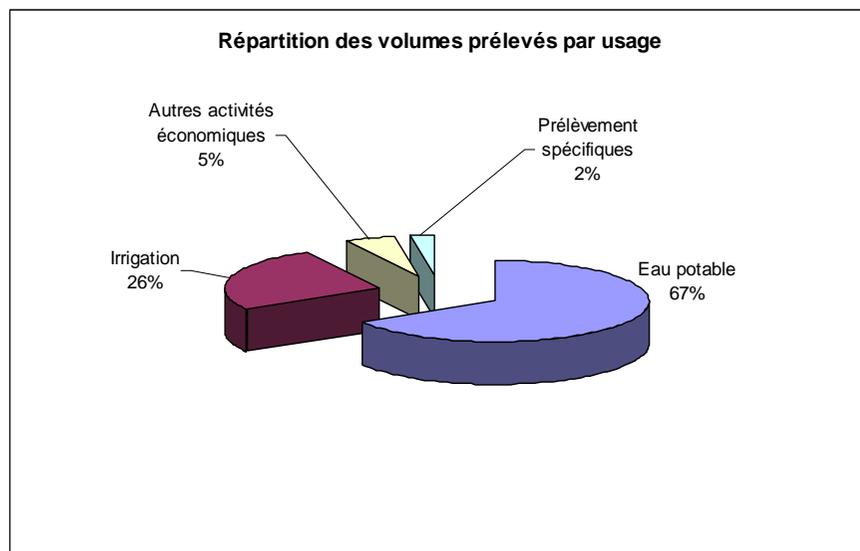
La tendance observée en 2009 se confirme pour la deuxième année consécutive. Ainsi globalement le volume prélevé en 2009 par rapport à 2007 baisse de 6,11%. Cette baisse est particulièrement significative pour l'eau prélevée pour l'usage *irrigation* (-23,49% soit - 17 millions de m3 en 2 ans).

D'un point de vue financier la diminution du volume prélevé globalement sur la ressource en eau est compensée par les nouvelles recettes engendrées par l'augmentation des volumes prélevés pour les autres activités économiques. Cette compensation est complétée par l'abaissement du seuil d'assujettissement de la redevance à 10.000 m<sup>3</sup> prélevés par an. Ainsi, des nouveaux redevables contribuent à ce titre au financement des actions dans le domaine de l'eau.

### Evolution des recettes de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Usage	Eau potable	Irrigation	Autres activités économiques	Prélèvements spécifiques	TOTAL
<b>Taux de la redevance</b>	0,05 €	0,001 €	0,020 €	- €	-
<b>Titres émis 2009</b>	7 201 494,15 €	55 595,16 €	233 472,56 €	- €	7 490 561,87 €
<b>Titres émis 2008</b>	7 194 624,10 €	59 832,05 €	221 189,64 €	- €	7 475 645,79 €
<b>Variation de la recette 2009/2008</b>	0,10%	-7,08%	5,55%	-%	0,20%

La recette de la redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau de 2009 connaît une augmentation de 0.20%.



La recette cumulée des volumes prélevés pour les usages eau potable et autres activités économiques représente 99,2% de la recette totale. Par conséquent la baisse importante des volumes prélevés pour l'usage irrigation (-23,49% en 2 ans) n'a qu'un impact marginal par rapport à la recette totale.

Afin de faciliter la démarche déclarative des redevables, l'Office de l'eau Réunion a développé en 2010 un outil qui permet à ces derniers de déclarer directement en ligne et d'accéder également à l'historique des déclarations.

Par ailleurs le dispositif conventionnel d'acompte prévu dans le cadre de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau a été abrogé pour être remplacé par un nouveau dispositif prévu par une délibération du conseil d'administration de l'office de l'eau Réunion en date du 7 octobre 2010 qui s'appliquera à l'ensemble des redevables. Ce dispositif s'étend également aux nouvelles redevances (pollution et modernisation des réseaux de collecte domestique).

Le redevable est rattaché chaque année en fonction du montant de la redevance due au titre de l'année précédente à l'une des catégories suivantes :

Catégorie de redevables	Seuil du montant de la redevance annuelle	
	Redevance prélèvement	Redevance Pollution et modernisation des réseaux de collecte domestique
Gros	Egal ou supérieur à 1 000 000,00 €	Egal ou supérieur à 500 000,00 €
Moyen	Egal 200.000€ inférieur à 1.000.000,00 €	Egal 100 000 € et inférieur à 500 000 €
Petit	Inférieur à 200 000,00 €	Inférieur à 100 000,00 €

Les modalités et le calendrier de versement des acomptes sont définis par catégorie de redevable comme suit :

Catégorie de redevables	Acompte 1		Acompte 2		Solde	
	Taux	Date limite de paiement	Taux	Date limite de paiement	Taux	Date limite de paiement
Gros	30%	15 septembre (n)	30%	15 janvier (n+1)	40%	Entre le 15 juillet et le 15 août (n+1) en fonction du temps de traitement de la déclaration de la redevance
Moyen	30%	15 septembre (n)			70%	
Petit					100%	

**b) La redevance pour protection des milieux aquatiques** s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 au moyen de la vente de cartes de pêche par les associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques.

Recouvré en 2010, le montant de cette redevance pour l'année 2009 est de 7 592 €.

Activité	Taux de la redevance	Nombre de cartes déclarées par la FDAAPPMA *	Redevance
Pêche à l'année personnes majeures	8,80 €	824	7 251,20 €
Pêche à la quinzaine	3,80 €	31	117,80 €
Pêche à la journée	1,00 €	223	223,00 €
<b>Total</b>		<b>1 144</b>	<b>7 592,00 €</b>

\* Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

Par rapport à 2008, on constate une baisse de 3% des cartes vendues, essentiellement liée au retrait d'agrément de l'AAPPMA-RE (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Région Est).

**c) La redevance pour pollutions diffuses** est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette redevance est assise sur les quantités de substances actives contenues dans les produits phytopharmaceutiques et classées en trois catégories selon leur dangerosité.

Une disposition de la loi de finances de 2009 (article 122) modifie les taux applicables à cette redevance. L'application de cette disposition aux départements d'outre-mer, a été notifiée par instruction du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer en date du 8 juin 2009.

Ainsi pour l'année 2009, les taux décidés par le comité de bassin Réunion sont applicables sur les ventes réalisées du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin et à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, ce sont les taux prévus par la loi de finances qui doivent s'appliquer.

Le tableau suivant présente les taux appliqués en 2009 ainsi que leurs évolutions programmées pour 2010 et 2011 par cette même disposition de la loi de finances de 2009 :

Classement des substances	Taux votés le 20/02/08 (€/kg ou litre)	Modification de l'article L 213-10-8 du code de l'Environnement		
	2009	juil.-09	janv.-10	janv.-11
Substances toxiques, très toxiques, cancérogènes, mutagènes ou tératogènes	3,00 €	3,70 €	4,40 €	5,10 €
Substances dangereuses pour l'environnement ne relevant pas de la famille chimique minérale	1,20 €	1,50 €	1,70 €	2,00 €
Substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale	0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,90 €

Au titre de l'année 2009, 34 redevables ont été identifiés. Une procédure de mise en demeure suivie d'une déclaration d'office a été engagée pour 4 redevables qui disposent d'un numéro d'agrément leur autorisant la vente des produits phytosanitaires et qui n'ont pas effectué de déclaration. Le montant des titres de recette correspondant est de 27 168,43 €. Sur les 30 redevables restant 20 sont concernés par la redevance, les autres ayant une redevance inférieure à 100€ seront exonérés. Le montant de la recette est de 257 274,23 €.

Au regard des éléments déclarés en 2009, on constate :

- 467 spécialités commerciales qui ont été déclarées dont 215 spécialités (46%) pour lesquels l'emploi est autorisé dans les jardins (EAJ),
- 485.777 unités (litres ou kg) de produits commercialisés dont 147.021 unités (30%) pour lesquels l'emploi est autorisé dans les jardins (EAJ).

Classement des substances	Catégorie de la substance	Spécialités commerciales déclarées (nombre de références)		Quantité commercialisée (l ou kg)		Quantité de substance active (l ou kg)
		Quantité	Dont EAJ	Quantité	Dont EAJ	
Substances toxiques, très toxiques, cancérogènes, mutagènes ou tératogènes	3	92	39	43 618	7 306	7 505
Substances dangereuses pour l'environnement ne relevant pas de la famille chimique minérale	2	219	81	374 095	115 223	170 812
Substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale	1	25	17	8 512	5 132	2 402
Non classées	0	131	78	59 552	19 360	22 967
<b>Total</b>		<b>467</b>	<b>215</b>	<b>485 777</b>	<b>147 021</b>	<b>203 686</b>

**Principales substances entrant dans la composition des produits commercialisés en 2009 à La Réunion**

<i>Substance</i>	<i>Quantité de substance (l ou kg)</i>	<i>Catégorie de la substance</i>	<i>Emploi autorisé dans les jardins</i>
Diquat	2 344,40	3	Non
Chlorothalonil	1 910,00	3	Non
chlorpyrifos-ethyl	1 329,60	3	Non
2,4-D	48 120,00	2	Non
S-métolachlore	21 305,60	2	Non
Glyphosate	18 176,27	2	Non
Mancozèbe	12 522,14	2	Non
Triclopyr	8 381,40	2	Non
Pendimethaline	3 309,20	2	Non
Fosethyl Al	2 229,60	2	Non
Mesotrione	1 817,12	2	Non
Cyperméthrine	1 715,16	2	Non
Benoxacor	908,56	2	Non
Metribuzine	749,7	2	Non
Glyphosate	36 556,80	2	Oui
Mancozèbe	3 830,74	2	Oui
Metribuzine	2 638,30	2	Oui
Fosethyl Al	91,6	2	Oui
Triclopyr	35,28	2	Oui

**d) Les autres redevances** applicables dans le Bassin ont fait l'objet de délibération du Conseil d'administration de l'Office réuni en séance du 16 décembre 2009 sur la base des avis conformes du Comité de Bassin du 2 décembre 2009 et de la Commission Programme Intervention du 9 décembre 2009 pour être mises en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

<b>Redevance</b>	<b>Taux (€)</b>	
Pour pollution de l'eau liée aux activités d'élevage	3	Par unité de Gros Bétail
Pour obstacle sur les cours d'eau	150	Par équivalent mètre
Pour pollution de l'eau d'origine domestique	0,02	Par m <sup>3</sup> d'eau potable
Pour modernisation des réseaux de collecte (eau domestique)	0,02	Par m <sup>3</sup> d'eau usée
Pour modernisation des réseaux de collecte (eau non domestique)	0,01	Par m <sup>3</sup> d'eau usée

Le Conseil d'administration de l'Office réuni en séance du 7 octobre 2010 sur la base des avis conformes du Comité de Bassin du 8 septembre 2010 a délibéré sur la mise en œuvre des taux de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique à compter du 1er janvier 2011 et d'adopter le principe d'évolution des taux comme suit :

Éléments constitutifs de la pollution	Taux maximal applicable (€/unité)	Taux		
		2011-2012	2013-2014	A partir de 2015 (*)
Matière en suspension (par kg)	0,30	0,003 €	0,0075 €	0,015 € (*)
Matière en suspension rejetée en mer au-delà de 5 km du littoral et à plus de 250 m de profondeur (par kg)	0,10	0,0 €	A définir courant 2012	A déterminer suivant décision 2012 et après analyse de l'impact
Demande chimique en oxygène (par kg)	0,20	0,002 €	0,005 €	0,01 € (*)
Demande biochimique en oxygène en 5 jours (par kg)	0,40	0,004 €	0,01 €	0,02 € (*)
Azote réduit (par kg)	0,70	0,007 €	0,0175 €	0,035 € (*)
Azote oxydé, nitrites et nitrates (par kg)	0,30	0,003 €	0,0075 €	0,015 € (*)
Phosphore total, organique ou minéral (par kg)	2,00	0,020 €	0,05 €	0,1 € (*)
Métox (par kg)	3,00	0,0 €	A définir courant 2012	A déterminer suivant décision 2012 et après analyse de l'impact
Métox rejetés dans les masses d'eau souterraines (par kg)	5,00	0,0 €	A définir courant 2012	A déterminer suivant décision 2012 et après analyse de l'impact
Toxicité aiguë (par kiloéquitox)	15,00	0,0 €	A définir courant 2012	A déterminer suivant décision 2012 et après analyse de l'impact
Toxicité aiguë rejetée dans les masses d'eau souterraine (par kiloéquitox)	25,00	0,0 €	A définir courant 2012	A déterminer suivant décision 2012 et après analyse de l'impact
Composés halogénés adsorbables sur charbon actif (par kg)	13,00	0,0 €	A définir courant 2012	A déterminer suivant décision 2012 et après analyse de l'impact
Composés halogénés adsorbables sur charbon actif rejetés en masse d'eau souterraine (par kg)	20,00	0,0 €	A définir courant 2012	A déterminer suivant décision 2012 et après analyse de l'impact
Sels dissous (m3[siemens/centimètre])	0,15	0,0 €	A définir courant 2012	A déterminer suivant décision 2012 et après analyse de l'impact
Chaleur rejetée en mer (par méga thermie)	8,50	0,0 €	A définir courant 2012	A déterminer suivant décision 2012 et après analyse de l'impact
Chaleur rejetée en rivière, excepté en hiver (par méga thermie)	85,00	0,0 €	A définir courant 2012	A déterminer suivant décision 2012 et après analyse de l'impact

(\*) A confirmer après une évaluation préalable de l'évolution du processus pendant les 4 ans de première mise en oeuvre

Il est également retenu l'évolutivité des taux des redevances en fonction notamment de la réalisation effective des opérations co-financées et de l'évolution des autres ressources financières disponibles.

### IV.3. La gouvernance

En 2010, l'office de l'eau Réunion a confirmé son engagement en tant qu'acteur pour la mise en œuvre des programmes opérationnels européens dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, pour la période 2007-2013. Par délégation du conseil d'administration, 17 décisions (15 en 2009) confirmant cet engagement ont été prises suite aux avis définitifs rendus par le Comité local de suivi du programme.

N°ORDRE	DATE SIGNATURE	ŒUVRE LEGALITE	OBJET
2010/001	08/02/2010	09/02/2010	Portant attribution d'une subvention à l' <b>AAPPMASA</b> pour la sensibilisation sur la protection des rivières par affichage de slogan sur baudrier lors du concours de pêche du 13/12/2009
2010/002	08/02/2010	09/02/2010	Portant attribution d'une subvention à <b>Mme Rose May DIDIER</b> pour le renouvellement de goutteurs
2010/003	06/04/2010	06/04/2010	Portant attribution d'une subvention de 1 000 € à <b>SAPEF PAYSAGE</b> – Lauréat ex-aequo des trophées de l'eau 2010
2010/004	06/04/2010	06/04/2010	Portant attribution d'une subvention de 1 000 € à <b>SIDR</b> – Lauréat ex-aequo des trophées de l'eau 2010
2010/006	12/05/2010	17/05/2010	Portant attribution d'une subvention à <b>La Créole</b> pour le projet « réseau EU 3 chemins » en qualité de contre partie nationale des POE dans le cadre des restes à réaliser de crédit du PPA 2007-2009 imputés au BP 2010
2010/007	12/05/2010	17/05/2010	Portant attribution d'une subvention à <b>Sainte-Marie</b> pour le projet « sécurisation AEP – interconnexion » en qualité de contre partie nationale des POE dans le cadre des restes à réaliser de crédit du PPA 2007-2009 imputés au BP 2010
2010/008	12/05/2010	17/05/2010	Portant attribution d'une subvention à <b>La Créole</b> pour le projet « réseau EU Carosse » en qualité de contre partie nationale des POE dans le cadre des restes à réaliser de crédit du PPA 2007-2009 imputés au BP 2010
2010/009	12/05/2010	17/05/2010	Portant attribution d'une subvention à <b>SAINT-DENIS</b> pour le projet « étude pour la protection des périmètres de captage » en qualité de contre partie nationale des POE dans le cadre des restes à réaliser de crédit du PPA 2007-2009 imputés au BP 2010
2010/011	09/06/2010	09/06/2010	POE 2007-2013 – Mesure 3-13, Sous mesure 2 pour le projet de la <b>Commune de l'Etang Salé</b> : « actualisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées »
2010/012	09/06/2010	09/06/2010	POE 2007-2013 – Mesure 3-13, Sous mesure 2 pour le projet de la <b>Commune de l'Etang Salé</b> : « schéma directeur d'AEP »
2010/013	09/06/2010	09/06/2010	POE 2007-2013 – Mesure 3-14, Sous mesure 1 pour le projet de <b>La Créole</b> : « réalisation de l'usine épuratoire du complexe de dépollution des eaux de Cambaie »
2010/014	05/07/2010	09/08/2010	POE 2007-2013 – Mesure 3-14, Ss/Mesure 1 pour le projet de la <b>Commune de l'Etang Salé</b> : « modernisation et extension de la station d'épuration »
2010/015	09/08/2010	09/08/2010	POE 2007-2013 – Mesure 3-13, Ss/Mesure 2 pour le projet de la <b>Commune des Avirons</b> : « Mise à jour du schéma directeur d'assainissement des eaux usées »
2010/016	09/08/2010	09/08/2010	POE 2007-2013 – Mesure 3-13, Ss/Mesure 1 pour le projet de <b>La Créole</b> : « Etudes relatives au réseau de transfert et à la conduite de rejet à la côte du Complexe de dépollution de eaux de Cambaie »
2010/017	15/11/2010	16/11/2010	POE 2007-2013 – Mesure 3-13, Ss/Mesure 2 pour le projet de la <b>Commune de CILAOS</b> : « Etudes pour l'établissement des autorisations réglementaires de protection des captages d'eau »
2010/018	15/11/2010	16/11/2010	POE 2007-2013 – Mesure 3-13, Ss/Mesure 1 pour le projet de <b>La Créole</b> : « Assainissement des eaux usées – chemin de l'éperon »
2010/019	15/11/2010	16/11/2010	POE 2007-2013 – Mesure 3-13, Ss/Mesure 1 pour le projet de la <b>Commune de SAINTE-ROSE</b> «Extension du réseau d'eaux usées»

Le Directeur de l'Office participe aux réunions mensuelles de la commission *eau* des services de l'Etat placée sous l'autorité du Préfet coordinateur de Bassin et animé par le Directeur de la DIREN, Délégué de bassin.

Concernant l'ONEMA, le Directeur de l'Office en sa qualité de représentant des Offices de l'eau d'outre-mer a participé à deux conseils d'administration de cette instance.

Par arrêté du 4 septembre 2010 et selon convention tacite, le siège de représentant des Offices de l'eau d'outre-mer a été attribué à la Martinique.

Lors de sa séance du 19 novembre 2009, le conseil d'administration de l'ONEMA avait accordé à l'Outre-mer pour l'année 2010 dans le cadre du programme de solidarité interbassin :

▪ Assainissement : 7 962 107 € de subventions programmées par rapport à un plafond annuel d'engagement de 12 millions d'euros dont 40% pour la Réunion (Saint Pierre « Extension de la STEP de Pierrefonds » 1 527 737 € ; La Créole « Réhabilitation et amélioration de la STEP de Saint Paul ville » 600 000 € ; La Créole « Réseau de transfert associé à la STEP de Cambaie » 1 094 370 €).

▪ Etudes spécifiques : 1 855 969 € de subventions programmées par rapport à un plafond annuel d'engagement de 2 millions d'euros dont 186 462.30 € soit 10% de l'enveloppe programmée pour La Réunion.

Lors de sa séance du 23 mars 2010 et comme initialement prévu, le Conseil d'administration de l'ONEMA a décidé une attribution complémentaire pour le financement des infrastructures d'assainissement (+ 14.85 millions d'euros dont 6.9 pour la Réunion – CINOR STEP du grand Prado) ; L'enveloppe « études » a également été majorée de 50 000 € (aucune nouvelle attribution pour la Réunion).

Le conseil d'administration de l'ONEMA du 23 novembre 2010 a décidé de la mise en œuvre d'un programme de solidarité à hauteur de 6 713 416 € dont 4 251 757 € pour l'assainissement et 2 461 659 € pour les études.

A la Réunion, l'ONEMA a épuisé sa capacité contributive au titre de contre partie des mesures FEDER. Dans l'attente du résultat de la révision de la maquette les engagements de l'établissement sont donc gelés.

Sur les 2.46 millions d'euros d'études 292 969.00€ sont consacrés à la Réunion dont 131 049€ de financement alloués à des projets sous maîtrise d'ouvrage directe de l'Office de l'eau.

#### IV.4. La logistique

a) Le déménagement du **siège de l'Office** est effectif depuis le 27 décembre 2010. Malgré quelques avenants, l'enveloppe globale de travaux validée lors du conseil d'administration du 16 décembre 2009 (384 700 € HT) a été respectée (dépenses totales : 374 492.29 € HT).

L'Office dispose d'un droit au bail sur cet immeuble jusqu'en mars 2022 ; Il a été prévu une durée spécifique d'amortissement pour les travaux réalisés concomitante à la durée du bail.

#### Programmation 2008-2010 de la solidarité financière « Outre-mer » de l'ONEMA (Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Réunion, Nouvelle-Calédonie)

→ cofinancement des infrastructures : 46 502 565 € (dont 39% pour la Réunion : 15 991 425 € STEP + 2 400 000 € RESEAU des eaux usées)

→ cofinancement des études spécifiques : 5.9 millions d'euros dont 3.2 connaissances spécifiques outre-mer et 2.7 études spécifiques et coopération avec les Offices (298 193.12 € pour l'office de l'eau Réunion)

#### Nouveau siège de l'Office de l'eau Réunion

49 rue Mazagran – 97400 Saint-Denis  
Tél. +262(0)262.30.84.84 – fax  
+262(0)262.30.84.85

office@eaureunion.fr – www.eaureunion.fr  
Siret 28974013600022

b) En 2010, 1 véhicule est remplacé en raison de sa vétusté. Le nouveau parc des véhicules de l'Office est détaillé dans le tableau ci-après.

<b>Immatriculation</b>	<b>Type</b>	<b>Mise en circulation</b>	<b>Affectation</b>	<b>Kilométrage au 31 décembre 2010</b>
385 BML	RENAULT CLIO	20/06/02	Administration	78 737
202 BPG	TOYOTA 4x4	30/09/03	Services techniques	77 768
944 BRS	RENAULT CLIO	12/05/05	Services techniques	109 332
659 BSS	CITREN BERLINGO	12/10/05	Services techniques	68 098
677 BVE	CITROEN C3	23/10/06	Administration	25 737
AB 031 HP	PEUGEOT PARTNER	17/06/09	Services techniques	23 450
AB 049 HP	PEUGEOT PARTNER	17/06/09	Services techniques	23 437
AB 051 HP	PEUGEOT BEEPER	17/06/09	Services techniques	13 335
AN 023 PK	TOYOTA PRIUS	25/03/10	Administration	15 575

c) La liste des marchés devant être publiée en vertu de l'article 133 du code des marchés publics permet de visualiser pour 2010 les engagements financiers (hors subventions) supérieur à 4 000 € HT. Cette liste publiée sur le site Internet de l'Office est jointe en annexe du présent rapport.